



BUREAU FEDERAL

19 JUIN 2020



Document de travail

L'évaluation des dossiers PSF – Phase 2

L'EVALUATION PHASE 1

- Rappel de la commande Phase 1:
- Noter qualitativement les dossiers Clubs, Comités et Liges
- Définir la valeur du point applicable ensuite aux dossiers
- Répartir, suivant l'évaluation des dossiers, 70% de l'enveloppe

L'EVALUATION DES DOSSIERS PSF

- La Phase 1 – Les livrables
- Pour les clubs, un fichier global construit à partir des onglets « Synthèse » des fichiers Lignes
- Pour les Comités et Lignes, un fichier global construit à partir des fichiers d'évaluation des Lignes et Comités

L'EVALUATION DES DOSSIERS PSF

- Evaluation Phase 2 pour les clubs
- 4 étapes:
 - Définition du seuil d'éligibilité des dossiers
 - *Commission PSF*
 - Application d'une majoration forfaitaire identique à tous les dossiers
 - *Commission PSF*
 - Ventilation du reste à attribuer, par Ligue, suivant nombre de clubs éligibles
 - *Commission PSF*
 - Réunion de bouclage pour validation et/ou ajustement
 - *Commission PSF + Sous Commissions Ligues*

L'EVALUATION DES DOSSIERS PSF

- Evaluation Phase 2 pour les clubs
- Travail préparatoire
 - *Ajustement du coefficient qualité de chaque dossier club en intégrant la règle: la moyenne des coefficients qualité d'une même Ligue doit être égale à 1*

L'EVALUATION DES DOSSIERS PSF

- Phase 2 - 1

	Phase 2 - 1	
Somme attribuée Phase 1	% du minima de minima de subvention pour	Mise à l'écart des clubs < pourcentage du minima
690 €	750 €	0 €
839 €	750 €	839 €

Choix d'un pourcentage du minima de subvention pour définir l'éligibilité du dossier

Exemple: minima 1500€, 50% soit seuil à 750€

L'EVALUATION DES DOSSIERS PSF

- Phase 2 - 1

	Phase 2 - 1	
Somme attribuée Phase 1	% du minima du minima de subvention pour	Mise à l'écart des clubs < pourcentage du minima
690 €	50%	0 €
839 €	750 €	839 €

Le club à 690€ en phase 1 n'est plus éligible, dossier validé à 0€

L'EVALUATION DES DOSSIERS PSF

- Phase 2 - 1

	Phase 2 - 1	
Somme attribuée Phase 1	% du minima du minima de subvention pour	Mise à l'écart des clubs < pourcentage du minima
	50%	
690 €	750 €	0 €
839 €	750 €	839 €

Le club à 839€ en phase 1 est éligible

La valeur correspondant à l'évaluation Phase 1 est conservée

L'EVALUATION DES DOSSIERS PSF

- Phase 2 - 1

Nombre de clubs non éligibles	233
Nombre de clubs éligibles	331

Phase 2 - 1	
% du minima de subvention pour éligibilité	Mise à l'écart des clubs < pourcentage du minima
50%	

Suivant la valeur du pourcentage, le nombre de clubs éligibles est calculé automatiquement

Phase 2 – 1 traitée par la Commission PSF

L'ÉVALUATION DES DOSSIERS PSF

- Quelques données:

- FRANCE HEXAGONALE - Clubs

	2018	2019	2020
Nombre de dossiers clubs déposés	426	Non Com.	563
Nombre de clubs financés	357	260	-
Montant total clubs	853 791 €	732 038 €	1 006 115 €

- FRANCE ULTRAMARINE (GUA + GUY + MAR + MAY + REU) - Clubs

	2018	2019	2020
Nombre de dossiers clubs déposés	21	Non Com.	53
Nombre de clubs financés	20	28	-
Montant total clubs	57 860 €	91 650 €	107 660 € *

L'EVALUATION DES DOSSIERS PSF

- FRANCE ENTIERE

	2018	2019	2020
Nombre de dossiers clubs déposés	447	Non Com.	616
Nombre de clubs financés	377	288	-
Montant total clubs	911 651 €	823 688 €	1 113 775 €

- Pour les clubs France hexagonale: proposition d'un pourcentage de 25% qui rend éligible 436 clubs pour la phase 2

L'EVALUATION DES DOSSIERS PSF

- Phase 2 - 2
- Abandon de la règle: subvention $< 50\%$ du montant de l'action
- Application d'une majoration forfaitaire identique à tous les dossiers, par la Commission PSF
- Objectif de répartir environ 95% de l'enveloppe globale

L'EVALUATION DES DOSSIERS PSF

- Phase 2 - 2

862 374 €
% somme globale
96%

La somme attribuée suite à cette Phase 2 - 2 se calcule automatiquement, ainsi que le pourcentage qu'elle représente par rapport au budget global

L'EVALUATION DES DOSSIERS PSF

- Phase 2 - 3
- A l'issue de la Phase 2 – 2 il reste environ 5 % de la somme à attribuer
- La somme restant à attribuer est répartie proportionnellement au nombre de clubs éligibles dans chacune des Ligues
- La répartition est réalisée par la commission PSF

L'EVALUATION DES DOSSIERS PSF

- Phase 2 – 3 – Calcul de la somme affectée aux clubs d'une même Ligue
- Somme Ligue = (Somme totale restant à attribuer / Nombre total de clubs éligibles) x Nombre de clubs éligibles de la Ligue

L'EVALUATION DES DOSSIERS PSF

- Phase 2 - 3

Somme restant à attribuer: 72 305 €

Moyenne restant à attribuer, par club éligible: 254 €

Montant des subventions de la Ligue:	14 541 €	Phase 2 - 3
Nombre de clubs éligibles:	8	
Somme restant à répartir Ligue:	2 030 €	
Montant total à obtenir pour la Ligue:	16 571 €	

Ex.: Ligue de Bretagne

8 clubs sont éligibles

L'ÉVALUATION DES DOSSIERS PSF

- Phase 2 - 3

Somme restant à attribuer: 72 305 €

Moyenne restant à attribuer, par club éligible: 254 €

Montant des subventions de la Ligue:	14 541 €	Phase 2 - 3
Nombre de clubs éligibles:	8	
Somme restant à répartir Ligue:	2 030 €	
Montant total à obtenir pour la Ligue:	16 571 €	

Ex.: Ligue de Bretagne

8 clubs sont éligibles

Il reste un budget de 2030€ à répartir sur les 8 clubs

L'EVALUATION DES DOSSIERS PSF

- Phase 2 - 3

Somme restant à attribuer: 72 305 €

Moyenne restant à attribuer, par club éligible: 254 €

Montant des subventions de la Ligue:	14 541 €	Phase 2 - 3
Nombre de clubs éligibles:	8	
Somme restant à répartir Ligue:	2 030 €	
Montant total à obtenir pour la Ligue:	16 571 €	

Ex.: Ligue de Bretagne

8 clubs sont éligibles

Il reste un budget de 2030€ à répartir sur les 8 clubs

Le montant de la Ligue devra passer de 14541€ à 16571€

L'EVALUATION DES DOSSIERS PSF

- Quelles directives politiques à donner à la Commission ?
- L'évaluation se conclura par un point entre Commission PSF et Sous-Commission Liges
- Ce point vise à valider, conjointement avec les Sous-Commissions Liges, le travail d'ajustement de la phase 2

L'EVALUATION DES DOSSIERS PSF

- La Phase 2 pour les Ligues et Comités
- Définition de la clé de répartition enveloppe LR + CD entre LR et CD
- Proposition:
 - Maintien de l'enveloppe Ligues
 - 2019 = 409 570 €
 - 2020 = 410 000 €
- Soit:
 - Ligues: 36,50%
 - Comités: 63,50%

L'EVALUATION DES DOSSIERS PSF

- La Phase 2 pour les Ligues
- Ajustement « manuel » Ligue par Ligue, avec application d'un coefficient « historique »
- Quelle orientation politique pour ce coefficient ?
 - Subventions perçues en 2018 et 2019
 - Qualité du dossier
- Pour chaque Ligue il sera calculé et communiqué le montant de la subvention si celle-ci n'avait été que le résultat de l'évaluation du dossier

L'EVALUATION DES DOSSIERS PSF

- La Phase 2 pour les Comités
- Ajustement automatique pour chaque Comité suivant moyenne 2018-2019:
 - Si subvention > moyenne
 - Si coeff qualité > 1: multiplication par coeff
 - Si coeff qualité < 1: maintien du montant
 - Si subvention inférieure application d'un % pour atteindre la moyenne 2018-2019. Calcul automatique du % multiplié par le coeff qualité

L'ÉVALUATION DES DOSSIERS PSF

- La Phase 2 pour les Comités - suite
- Reprise qualitative de chaque Comité, en prenant en compte le coefficient qualitatif de la Phase 1, les orientations politiques définies
- Pour chaque Comité il sera calculé et communiqué le montant de la subvention si celle-ci n'avait été que le résultat de l'évaluation du dossier



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80
www.ffbb.com